

Séance de conseil ordinaire du 11 avril 2017

(20 heures 00)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Mesdames CAMUS Bernadette et LUC Béatrice et Messieurs COLOMBEAU Johan, DELVAUX Johnny, HUDEC Lionel, LAMBERT Christophe, NORTIER Patrick, ROBIN Hervé, SABATIER Michel.

Absents excusés : Madame VERITA Sabine, Messieurs PASCAL Etienne et FERRARI Olivier.

Absents non excusés : Messieurs CLOSSE Frédéric et DENIS Geoffrey.

Secrétaire : Monsieur DELVAUX Johnny.

Election du secrétaire de séance

Monsieur DELVAUX Johnny est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour suivant énoncé par Monsieur le Maire :

20170411-1	Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2017
20170411-2	Budget primitif 2017 de la commune
20170411-3	Budget primitif 2017 du service eau et assainissement
20170411-4	Budget primitif 2017 du lotissement
20170411-5	Projet accessibilité commerce
20170411-6	Délégation compétence éclairage public
20170411-7	Demande de subvention exceptionnelle ASM
20170411-8	Organisation des services de la commune
20170411-9	Etude de faisabilité pôle scolaire et participations
20170411-10	Affaires diverses

N° 20170411-1 Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance de conseil du 30 mars 2017.

N° 20170411-2 Budget primitif 2017 de la commune

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget principal de la commune qui se présente ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2017 de la commune	
Section de fonctionnement	
Recettes	422 039.71 €
Dépenses	422 039.71 €
Section d'investissement	
Recettes	125 700.00 €
Dépenses	125 700.00 €

N° 20170411-3 Budget primitif 2017 du service eau et assainissement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du service eau et assainissement qui se présente ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2017 Du service eau et assainissement	
Section de fonctionnement	
Recettes	192 219.82 €
Dépenses	192 219.82 €
Section d'investissement	
Recettes	143 690.24 €
Dépenses	143 690.24 €

N° 20170411-4 Budget primitif 2017 du lotissement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget principal du Lotissement Côte de Debochy qui se présente ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2017 Du lotissement Côte de Debochy	
Section de fonctionnement	
Recettes	29 076.63 €
Dépenses	0.85 €
Section d'investissement	
Recettes	28 454.95 €
Dépenses	28 454.95 €

N° 20170411-5 Projet accessibilité commerce

L'installation d'un commerce dans l'ancienne salle des fêtes au 4 Rue Haute nécessite de procéder à des travaux d'accessibilité, une rampe d'accès, et de créer une vitrine.

La municipalité a eu recours à un architecte pour la rédaction de la demande préalable de travaux et plus particulièrement pour la demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public d'autant que le problème de dénivellement du bâtiment par rapport à la voirie était particulièrement complexe à traiter.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux qui ne seront effectués qu'à la condition d'obtenir toutes les garanties d'installation de l'artisan.

N° 20170411-6 Délégation compétence éclairage public

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA) peut exercer, conformément à l'article 2.3 de ses statuts, la compétence optionnelle éclairage public pour le compte de ses communes adhérentes qui en font la demande.

« La FDEA exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence suivante :

- Maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses et réalisation de toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et notamment les diagnostics de performance énergétique et la collecte des certificats d'énergies ;
- Maintenance, exploitation et fonctionnement des installations d'éclairage public comprenant l'entretien préventif et curatif (...).

La notion d'installation d'éclairage public s'entend notamment des installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics. »

Dans le cadre de ce transfert de compétence, le génie civil en travaux neufs ainsi que les installations d'éclairage restent la propriété de la commune.

Monsieur le Maire rappelle toutefois que dans le cadre de ce transfert, les biens meubles et immeubles utilisés seront de plein droit mis à la disposition de la collectivité bénéficiaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement qui régira les conditions d'application de ladite compétence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral approuvant les statuts de la FDEA et l'arrêté modificatif du 19 septembre 2016.

Entendu l'exposé de Madame/Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de transférer à la FDEA la compétence optionnelle Eclairage public ;
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues à la FDEA.

N° 20170411-7 Demande de subvention exceptionnelle

Suite à la demande écrite de l'Avenir Sportif de Messincourt en date du 27 mars 2017, le conseil municipal décide d'attribuer à 4 voix pour, 3 abstentions et 2 contre une subvention exceptionnelle de 50 € pour l'organisation de la septième édition du rallye équestre.

N° 20170411-8 Organisation des services de la commune

A la suite de la mise en place de l'entretien professionnel, une réorganisation des services municipaux a été menée dans un souci de résolution de certains dysfonctionnements et d'amélioration de la communication.

Cette réorganisation a abouti au projet d'organigramme ci-annexé.

Ce projet a été examiné par le Comité Technique le 23 mars 2017. Le collège des représentants des collectivités territoriales et le collège des représentants du personnel ont émis un avis favorable à l'unanimité.

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 23 mars 2017,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouvel organigramme des services de la commune, annexée à cette délibération.

N° 20170411-9 Etude de faisabilité pôle scolaire et participations

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé en accord avec les communes de Pure et Escombres d'évaluer le coût d'un projet de pôle scolaire et de partager le coût de cette étude de faisabilité d'un montant de 8 256.00 € TTC au prorata des enfants inscrits dans chacune des écoles.

L'inspection académique a communiqué à la commune les effectifs des enfants des 3 communes :

- Messincourt 59
- Pure 55
- Escombres et le Chesnois 19.

Monsieur le Maire propose de lancer l'étude faisabilité et d'établir les participations de chaque commune sur la base des effectifs communiqués.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Il est entendu qu'il sera demandé au bureau d'études de facturer chaque commune en fonction de sa participation.

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HUDEC Lionel	CAMUS Bernadette	DENIS Geoffrey
DELVAUX Johnny	PASCAL Etienne	LUC Béatrice	COLOMBEAU Johan	ROBIN Hervé
LAMBERT Christophe	FERRARI Olivier	VERITA Sabine	CLOSSE Frédéric	